

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux Parc Auto - Réduction du capital social - Cession des actions communautaires - Décisions - Autorisations**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux, premier actionnaire de Bordeaux Parc Auto, société chargée de l'exploitation des parcs de stationnement communautaires, possède 39% du capital social.

Elle a décidé de créer le 1<sup>er</sup> mai 2004, une régie à personnalité morale et à autonomie financière pour gérer les parcs de stationnement communautaires.

Suite à la décision du Conseil Communautaire du 5 avril 2004 de reprendre la gestion des parkings en régie, l'activité de la société Bordeaux Parc Auto se trouve donc très réduite.

La Communauté Urbaine n'a plus intérêt à maintenir cette structure, la régie Parcub assurant cette gestion depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004.

Aussi, il est envisagé de dissoudre la SAEML BPA par fusion absorption avec la SAEML Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux dont le principal actionnaire est la Ville de Bordeaux.

Afin d'effectuer cette opération, 3 étapes ont été définies :

1. Réduction du capital de BPA
2. Cession des actions communautaires
3. Fusion – absorption de BPA par la SAEML des Grands Garages Parkings de Bordeaux.

**1- Réduction du capital de BPA**

La composition du capital social est aujourd'hui la suivante :

CUB : 39,071 %

CDC : 19,975 %

BMA : 19,440 %

Ville de Bordeaux : 19,016 %

Autres actionnaires : 2,498 %

L'augmentation de capital prévue pour conforter la société si elle avait été choisie pour la gestion des parcs communautaires n'a plus lieu d'être poursuivie.

Il convient de procéder à une réduction de capital par annulation de la partie non appelée soit 1 530 859,48 € dont 617 459,68 € pour la CUB.

En conséquence, le conseil d'administration de BPA doit arrêter un rapport à présenter à l'assemblée générale des actionnaires réunie de façon extraordinaire, pour une réduction du capital de la société par renonciation à appel du capital souscrit et non appelé.

En vertu des dispositions de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002, codifiées notamment par l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les administrateurs représentants permanents des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des SAEML doivent être préalablement autorisés par l'assemblée qui les a désignés pour participer, sous peine de nullité de la décision, à toutes les délibérations concernant, notamment, le montant du capital social.

Cette procédure ramènerait le capital social de BPA à 1 469 140,52 €.

La valeur du capital de la Communauté sur la base du capital souscrit et appelé est de 554 681,69 euros.

La composition du capital social devient :

CUB : 37,76 %

CDC : 19,98 %

BMA : 18,78 %

Ville de Bordeaux : 18,38 %

Autres actionnaires : 5,10 %

## **2- Retrait de la Communauté Urbaine de BPA - Cession des actions communautaires**

Le retrait permet de réaliser le montant de la participation communautaire dans BPA, qui se décompose d'une part, des apports successifs en numéraire de la CUB (238 489,72 €), d'autre part, de l'intégration successive des réserves issues de la gestion de la société (316 191,97 €).

Les actions communautaires sont rachetées par BPA pour leur montant nominal.

Il convient donc de saisir le conseil d'administration de BPA pour proposer à la vente la part restante du capital détenue par la CUB dans le capital de BPA, après réduction, pour un prix de 554 681,69 €, et prévoir la possibilité de rachat par la société. Le nouveau capital social serait alors de 914 458,83 €, le cas échéant réduit encore à due proportion du départ vraisemblable d'autres actionnaires comme la Caisse des Dépôts et Consignations, dont la présence était liée à celle de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

## **3- Fusion – Absorption entre BPA et Grands Garages Parkings de Bordeaux**

La CUB n'étant plus actionnaire de BPA, cette étape ne la concerne plus.

A titre indicatif, le calendrier prévu pour l'ensemble de l'opération est le suivant :

- Septembre 2004 : délibérations de la Communauté Urbaine et de la Ville de Bordeaux
- Septembre 2004 : Conseil d'administration de BPA
- Septembre-Octobre 2004 : Assemblée générale extraordinaire de BPA
- Octobre-Novembre 2004 : Conseil d'administration de BPA
  - Désignation d'un Commissaire à la fusion par le Tribunal de Commerce
  - Dépôt des requêtes des deux sociétés qui fusionnent au Tribunal de commerce
  - Contrôle des procédures de fusion et rédaction des rapports
  - Etablissement du projet de fusion
- Décembre 2004 : Assemblées générales extraordinaires de BPA et Grands Garages Parkings de Bordeaux pour entériner le protocole de fusion-absorption avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Approuver le déroulement des opérations ci-dessus,
- Autoriser les représentants permanents au Conseil d'administration de BPA et à l'assemblée générale à décider la réduction du capital pour la part non appelée de l'augmentation de capital prévue,
- Décider de la cession des actions communautaires et de la réduction du capital pour rachat des actions par la société pour la valeur de leur montant nominal soit 554 681,69 euros.
- Autoriser Monsieur le Président à en saisir le Conseil d'administration de BPA et à signer les actes et documents nécessaires à cette opération, le produit de la cession des actions sera inscrit au budget de l'exercice 2004 au chapitre 77 à l'article 775 fonction 01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
11 OCTOBRE 2004

M. HENRI HOUDEBERT

